



Association Son Être - Prem Darshan - Dev Sakina
75 rue de Lacanau 33200 Bordeaux
Christophe Bourgnon - Céline Bodart
Professeurs de KUNDALINI YOGA
Diplômés et certifiés par la Fédération de Tantra Kundalini Yoga.

Tel : 07 83 09 40 33
Email : son.etre.asso@gmail.com
web : <https://www.sonetre.fr>

Inscription Cours de yoga 2024/2025

Les cours (hors vacances scolaires) débuteront en septembre 2024. Pour les personnes désirant essayer la pratique sans s'engager, le 1^{er} cours est gratuit. Aucun niveau requis, possibilité de commencer même en cours d'année.

C'est un immense plaisir de vous recevoir au Dojo Damo Yuan à Bordeaux Les Chartrons . Nous vous demandons d'engager votre inscription sur un jour fixe, possibilité de rattraper sur un autre créneau en demandant préalablement à votre professeur.

Lundi (Les Chartrons) :
19h - 20h15

Lundi (Le Haillan) :
19h - 20h15

Mercredi (Les Chartrons) :
18h30 - 19h45

Prénom Nom Né(e) le

Adresse Postale

.....
.....

E-mail :@.....

Téléphone :

Montant Total :

Je déclare par la présente que mon état de santé me permet de suivre les cours de Yoga donné par Christophe Bourgnon qui ne sera en aucun cas tenu responsable des blessures ou dommages de ma personne ou sur mes biens pendant la pratique. J'accepte sans réserve toutes les conditions d'inscription et le règlement intérieur (au verso de ce document).

J'autorise la publication de photos où j'apparais, soit sur site, affiches et articles de presse.

Je n'autorise pas la publication de photos où j'apparais, soit sur site, affiches et articles de presse.

Date , Lu et Approuvé (en manuscrit), Signature

Règlement intérieur Association Son Être

Article 1 – Adhésion

- Les cours sont réservés aux adhérents ayant payés leur abonnement à l'année ou à la carte.
- L'adhésion est nominative et non transférable à un tiers.
- L'adhésion à la licence de la fédération de Kundalini Yoga et à l'association Son Être est de 15 Euro ou 10 euro au tarif solidaire.

Ce montant est à ajouter à celui de l'abonnement. L'adhésion à la fédération crée l'appartenance au centre de formation qui est affilié à celle-ci pour former les professeurs et permet de participer aux événements proposés par la fédération. Elle assure blessure sur un tiers dans le cadre de la pratique.

Article 2 – Période d'essai

- Le 1^{er} premier cours d'essai est offert. Pour les cours suivants, une formule d'adhésion devra être choisie parmi celles proposées.

Article 3 – Tarifs et frais de cours

- Les tarifs sont fixés en début d'année de cours soit en septembre de chaque année et sont révisables tous les ans.
- Le règlement peut se faire soit en espèces ou cryptomonnaie ou virement ou par chèque à l'ordre de « Association Son Être ».

Tarifs 2023/2024

- *Inscription pour un cours par semaine (sauf vacances ou férié) :*
 - o Tarif de Soutien : 360 €
 - o Tarif Solidaire : 330 €
- *Inscription pour 2 cours par semaine ou tarif Duo :*
 - o Tarif de Soutien : 600€
 - o Tarif Solidaire : 550 €
- *Inscription au trimestre pour 1 cours par semaine (sauf vacances ou férié)*
 - o Tarif de Soutien : 150 €
 - o Tarif Solidaire : 125 €
- *Inscription à la carte*
 - o La carte de 5 cours est nominative. Elle est valable sur l'année en cours.
 - Tarif 5 cours : 70€
 - o Les cours à l'unité sont à 15 €.

Pour des renseignements pour des cours particuliers merci de nous contacter.

Article 4 – Indemnités de remboursement.

Aucun abonnement ou carte ne pourra être remboursé. Si vous décidez d'arrêter le yoga en cours d'année, le règlement en une ou plusieurs fois, même si chèque en cours, ne pourra vous être restitué qu'à condition d'avoir un problème de santé nécessitant l'arrêt de la pratique du yoga. Un certificat médical d'incapacité à la pratique du Yoga sera obligatoire. En cas d'absence, les cours manqués par l'élève ne seront pas remboursés mais peuvent être compensés sur d'autres créneaux.

Article 5 – Modification, report et annulation des cours

Son Être se réserve le droit d'annuler, de supprimer ou reporter les cours dans certains cas exceptionnels : Voyage, Maladie, accidents, effectifs insuffisants, départ pour enseignements de Yoga. Ces cours seront rattrapés dans la mesure du possible.

Article 7 – Déontologie

L'association Son Être ainsi que tous ses intervenants, s'engagent à respecter les obligations et les devoirs du code de déontologie de la Fédération de Tantra Kundalini Yoga : <http://ftky.org/code-deontologie/>